

Un cours d'éducation interreligieuse à l'école divise Metz et Strasbourg



► Quel est l'enseignement qui fait débat ?

En Alsace et Moselle, terres concordataires, une heure par semaine d'enseignement religieux est prévue dans les établissements publics, du CP à la terminale, même si les familles peuvent y déroger. Chaque culte dit « reconnu » (catholique, protestant, juif) élabore ses programmes (ensuite validés par les rectorats) et recrute ses enseignants, mais ceux-ci sont payés par l'État. Chaque élève ne suit l'enseignement que sur une confession. Même si ces cours sont théoriquement non confessants (les enfants ne sont pas supposés croire), l'approche Mosellane est dans les faits plus catéchétique que l'approche alsacienne.

La participation des élèves décroît de manière continue. En Alsace, par exemple, elle n'en touche plus que 50 % en élémentaire, 28 % au collège, 10 % au lycée, avec une baisse de deux points par an depuis dix ans, et plus du tout d'enseignement dans certains établissements.

► Que souhaitent le diocèse de Strasbourg et les protestants ?

Pour freiner l'érosion, le diocèse de Strasbourg souhaite, avec l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, s'adresser à une plus grande diversité d'élèves. Depuis deux ans, ils portent un projet

d'expérimentation d'un « *cours d'éducation au dialogue interreligieux et interculturel (EDII)* », uniquement au collège et lycée, dans les établissements où l'enseignement religieux est massivement refusé. Il serait commun à tous les élèves inscrits, chrétiens ou non, et serait indistinctement assuré par des enseignants des trois cultes reconnus, qui seraient formés à cette approche. Objectif : approfondir leur propre tradition religieuse et celles des autres, et se former à un regard critique.

« *Ce n'est qu'à cette condition que peut se nouer un vrai dialogue entre tous, source de respect, de paix et de fraternité* », indique l'archevêque, Mgr Luc Ravel. « *Les chefs d'établissement expriment ce besoin, ajoute Mgr Christian Kratz, évêque auxiliaire portant ce projet. Et beaucoup de parents acceptent que leurs enfants s'informent sur les religions, mais refusent qu'on les embrigade. Le droit local ne tiendra pas si on le fige.* »

À lire aussi

Mgr Luc Ravel, nouvel archevêque de Strasbourg

Le rectorat tardant à leur répondre, les autorités religieuses se sont récemment adressées au président de la République, et elles espèrent obtenir un feu vert pour une expérimentation dans 12 établissements, surtout des lycées, à la rentrée de septembre. Ailleurs, le cours « classique » subsisterait. À terme, leur vœu est que la modalité la plus adaptée à la sociologie et au projet de chaque établissement soit retenue.

► Pourquoi le diocèse de Metz ne partage-t-il pas ce projet ?

Depuis le début, le diocèse de Metz ne s'est pas associé au projet alsacien. C'est son droit, dans la mesure où les programmes sont définis par chaque diocèse. « *En aucun cas, il ne saurait être question de substituer un cours interreligieux à un véritable enseignement de la religion catholique. Le vrai dialogue ne peut se construire que si chacun est bien formé dans sa propre tradition* », a réagi récemment Mgr Jean-Christophe Lagleize, évêque de Metz, qui craint « *le risque de développer le syncrétisme religieux* ». Il ajoute que « *la dimension culturelle est déjà développée dans nos cours comme une invitation au dialogue* » et il estime qu'aller plus loin, c'est-à-dire « *offrir une connaissance des différentes traditions religieuses* » relève de la mission de l'Éducation nationale.

À lire aussi

Pour raison de santé, l'évêque de Metz demande un auxiliaire

Le parquet de Châlons-en-Champagne (Marne) a annoncé mercredi 11 avril l'ouverture d'une enquête sur un prêtre du Foyer de charité de Baye, accusé d'avoir commis des « attouchements » sur plusieurs victimes. Dans un communiqué publié mercredi 4 avril, l'évêque du diocèse, Mgr François Tou...